

R A P P E L

A L'ATTENTION DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Le dépôt des dossiers de demande de titre de séjour se fait sur rendez-vous.

N'ATTENDEZ PAS INUTILEMENT

Prenez rendez-vous sur le site Internet de la préfecture, rubrique étrangers :

www.herault.gouv.fr

Vous serez accueilli de façon privilégiée à la date et l'heure que vous aurez choisies par un fonctionnaire à votre écoute.

Attention : l'accueil sans rendez-vous est strictement réservé aux personnes désirant obtenir un renseignement sur les formalités à remplir pour accéder au séjour, ou l'état d'avancement de leur dossier.